

# Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public : deux fois plus de recrutements externes en 2014

**Au titre de l'année 2014, 17 100 postes ont été ouverts au recrutement d'enseignants du premier degré public (98 % aux concours externes, 2 % aux concours internes) pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer. La mise en place d'un nouveau calendrier pour 2014 a permis d'organiser deux sessions, dites exceptionnelle et rénovée, doublant l'offre de postes aux concours externes. Les candidats ont afflué, alors même que 31,5 % des présents aux concours exceptionnels se sont présentés aussi aux concours rénovés pour augmenter leurs chances de succès. De plus, l'ouverture des concours aux étudiants inscrits en master 1 (M1) a augmenté les viviers potentiels de candidats. Le nombre de présents pour un poste (hors candidatures multiples) augmente en 2014 (2,6) par rapport à 2013 (2,4). Le nombre de lauréats est multiplié par deux. Cependant, 800 postes ouverts n'ont pas été pourvus ; 42 % d'entre eux sont concentrés dans les académies de Créteil et de Versailles.**

Catherine Valette, DEPP-A2

Comme pour les concours enseignants du second degré, l'année 2014 a revêtu un caractère singulier avec le déroulement de deux sessions pour les concours externes du premier degré. La session exceptionnelle a débuté de manière anticipée, les épreuves d'admissibilité ayant eu lieu en juin 2013, et non pas en mars-avril 2014 comme pour la session rénovée. Les épreuves d'admission se sont déroulées en juin 2014, mai-juin pour la session rénovée. Les candidats pouvaient se présenter aux deux sessions. Les admis aux

concours exceptionnels ont pris leurs fonctions dans les écoles à la rentrée 2014, les lauréats de la session rénovée les prendront à la rentrée 2015, après leur année de formation dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ).

Les deux sessions réunies, 17 132 postes ont été ouverts aux concours de recrutement de professeurs des écoles pour l'enseignement public dont 16 842 aux concours externes. L'offre de postes aux concours externes est multipliée par deux du fait de la session exception-

**1 – Évolution du nombre de postes et de présents aux concours externes du premier degré dans l'enseignement public**



nelle (8 500 postes). Le nombre de postes avait fortement augmenté successivement en 2012 et 2013, après une division par quatre entre 2004 et 2011 (**FIGURE 1**).

## Se présenter aux deux sessions pour augmenter ses chances de réussite

Face au doublement du nombre de postes aux concours externes, les candidats se sont présentés massivement. Ils sont passés de 20 436 en 2013 à 52 163 en 2014, soit une progression (+ 155 %) nettement plus forte que celle des postes. Le taux de candidature (ratio présents/poste) est passé de 2,4 en 2013 à 3,1 en 2014 (**FIGURE 2**). Assurément, une telle évolution s'explique en partie par la présence des candidats de la session exceptionnelle (26 063 candidats). 31,5 % des présents aux concours exceptionnels se sont présentés une nouvelle fois aux concours rénovés pour augmenter leurs chances de réussite. Habituellement, les multicandidatures sont très marginales dans le premier degré (moins de 1 %). En fait, les 52 000 candidatures ont été portées par 44 000 personnes. Il reste que ce nombre « réel » de candidats a plus que doublé par rapport à l'année dernière. En conséquence, le nombre de candidats présents pour un poste est passé de 2,4 à 2,6 en un an.

## Deux fois plus d'admis aux concours externes

Au total, 16 043 recrutements ont été réalisés dans le cadre des concours externes 2014 ; c'est 7 932 de plus qu'à la session 2013, soit une augmentation

de 97,8 %. Les doubles admissions restent insignifiantes, comme en 2013. Les lauréats sont donc deux fois plus nombreux, avec ou sans les doubles comptes. Mais ces recrutements restent toutefois légèrement en-dessous du nombre de postes ouverts, comme l'année précédente : 5 % des postes sont restés vacants en 2014, 4 % en 2013. 9 % des postes proposés à la session exceptionnelle n'ont pas trouvé preneur, 1,5 % à la session rénovée.

## Les académies offrant le plus de postes restent peu attractives

Aux concours externes, c'est l'académie de Versailles qui propose le plus de postes (2 480), et c'est aussi à Versailles que les candidats se sont présentés le plus massivement (3 657). L'académie de Créteil a proposé 2 210 postes pour 3 051 présents. Ces académies se caractérisent encore en 2014 par des taux d'attractivité faibles, qui ne dépassent pas 1,5 candidat par poste (**FIGURE 3**). 42 % des 800 postes non pourvus aux concours externes se concentrent dans ces deux académies. 9 % des postes de Créteil sont restés vacants et 6 % des postes de Versailles, au lieu de 16 et 3 % en 2013. Ce faible taux s'explique par des besoins de recrutements proportionnellement supérieurs dans les deux académies : les ouvertures de postes y représentent 9 et 8 % des effectifs d'enseignants en activité dans le premier degré, alors que la moyenne s'établit à 5,3 %. Si les besoins de recrutement étaient du même niveau qu'ailleurs, le nombre de présents par poste serait plus élevé.

En revanche, l'académie de Bordeaux bénéficie d'une attractivité parmi les plus fortes, proche de 6 présents pour un poste. Elle compte certes beaucoup de candidats (3 280) mais peu de postes (568). Ainsi, quasiment tous les postes ont été pourvus dans cette académie dont l'offre de postes représente à peine 4 % des effectifs d'enseignants en activité dans le premier degré.

## Deux générations d'étudiants présentes aux concours externes 2014

Les étudiants demeurent le premier vivier de recrutements externes d'enseignants du premier degré public (58,4 % en 2014, 58,5 % en 2013) (**FIGURE 4**). Les concours externes organisés au titre de l'année 2014 ont une particularité : ils accueillent aussi bien les titulaires d'un master 1 (M1) que d'un master 2 (M2). Ils portent donc sur deux générations d'étudiants au lieu d'une seule en 2013. Ainsi, plus de sept étudiants sur dix admis à un concours externe ont déclaré posséder un M1 (11 %) ou être inscrits en M1 (62 %). Un sur quatre est titulaire d'un M2 (13 %, soit deux fois moins que dans le second degré) ou engagé dans la finalisation du diplôme (12 %) : pour la majorité d'entre eux (72 %), il s'agit d'un M2 « métiers de l'enseignement », contrairement aux lauréats des concours externes du second degré (11 % en 2014).

Près de 200 étudiants relevaient du dispositif « emplois d'avenir professeur » (EAP), la plupart étant alors inscrits en première année de master. Un tiers d'entre eux ont été recrutés dans les académies identifiées comme prioritaires (Créteil et Versailles).

### 2 – Concours de recrutement de professeurs des écoles : nombre de postes, de présents et d'admis en 2014

Concours	Postes		Présents		Présents/poste		Admis		Taux de couverture (%)	
	2014	dont 2014 ex.	2014	dont 2014 ex.	2014	dont 2014 ex.	2014	dont 2014 ex.	2014	dont 2014 ex.
Concours externe	15 948	8 044	47 905	23 725	3,0	2,9	15 273	7 386	95,8	91,8
Concours externe spécial langues régionales	277	144	414	209	1,5	1,5	190	89	68,6	61,8
Troisième concours	617	312	3 844	2 129	6,2	6,8	580	282	94,0	90,4
<b>Total concours externes</b>	<b>16 842</b>	<b>8 500</b>	<b>52 163</b>	<b>26 063</b>	<b>3,1</b>	<b>3,1</b>	<b>16 043</b>	<b>7 757</b>	<b>95,3</b>	<b>91,3</b>
Premier concours interne	132	.	199	.	1,5	.	100	.	75,8	.
Second concours interne	144	.	472	.	3,3	.	118	.	81,9	.
Second concours interne spécial langues régionales	14	.	8	.	0,6	.	2	.	14,3	.
<b>Total concours internes</b>	<b>290</b>	<b>.</b>	<b>679</b>	<b>.</b>	<b>2,3</b>	<b>.</b>	<b>220</b>	<b>.</b>	<b>75,9</b>	<b>.</b>
<b>Total</b>	<b>17 132</b>	<b>8 500</b>	<b>52 842</b>	<b>26 063</b>	<b>3,1</b>	<b>3,1</b>	<b>16 263</b>	<b>7 757</b>	<b>94,9</b>	<b>91,3</b>

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP / Système de gestion Ocean.

### 3 – Concours externes de recrutement de professeurs des écoles par académie en 2014

(concours externe, externe spécial et troisième concours confondus)

Académies	Postes	Présents	Présents/ poste	Admis	Taux de couverture (%)	Nombre de postes/ effectifs en activité en 2013-2014 (%)
Aix-Marseille	600	2 458	4,1	573	95,5	4,2
Amiens	600	1 160	1,9	555	92,5	5,8
Besançon	200	996	5,0	189	94,5	3,2
Bordeaux	568	3 280	5,8	559	98,4	3,9
Caen	261	1 113	4,3	260	99,6	3,9
Clermont-Ferrand	180	901	5,0	180	100,0	2,9
Corse	65	290	4,5	60	92,3	4,5
Créteil	2 210	3 051	1,4	2 018	91,3	8,9
Dijon	360	1 004	2,8	351	97,5	4,4
Grenoble	815	2 564	3,1	777	95,3	5,0
Guadeloupe *	131	534	4,1	132	100,8	4,5
Guyane	268	423	1,6	237	88,4	11,2
La Réunion	382	1 975	5,2	382	100,0	6,1
Lille	1 010	3 412	3,4	946	93,7	4,8
Limoges	145	486	3,4	131	90,3	4,3
Lyon	930	3 079	3,3	919	98,8	6,2
Martinique	48	499	10,4	48	100,0	1,9
Montpellier	632	2 662	4,2	607	96,0	4,9
Nancy-Metz	340	1 609	4,7	327	96,2	2,8
Nantes	700	2 910	4,2	700	100,0	5,1
Nice	375	1 521	4,1	375	100,0	3,9
Orléans-Tours	614	1 596	2,6	588	95,8	4,9
Paris	445	1 223	2,7	419	94,2	5,7
Poitiers	370	1 298	3,5	370	100,0	4,6
Reims	250	919	3,7	242	96,8	3,5
Rennes *	448	2 240	5,0	450	100,4	4,0
Rouen	420	1 336	3,2	392	93,3	4,4
Strasbourg	430	1 540	3,6	401	93,3	4,6
Toulouse	565	2 427	4,3	515	91,2	4,2
Versailles	2 480	3 657	1,5	2 340	94,4	8,3
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>16 842</b>	<b>52 163</b>	<b>3,1</b>	<b>16 043</b>	<b>95,3</b>	<b>5,3</b>

\* Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

Source : MENESR-DEPP / Système de gestion Ocean.  
Effectifs en activité dans le premier degré décomptés par le fichier de paye, janvier 2014.

Un effort particulier a été fait en 2015 pour permettre à certaines académies, considérées comme prioritaires, de maintenir un haut niveau de recrutement. Ainsi, **500 postes supplémentaires sont proposés à un concours « spécial » Crétel organisé exceptionnellement au titre de la session 2015** pour pallier la pénurie d'enseignants du primaire dans l'académie. Ce concours supplémentaire fait partie des mesures présentées en novembre dernier dans le cadre d'un plan triennal pour recruter plus d'enseignants en Seine-Saint-Denis. Les conditions d'inscription et les épreuves sont les mêmes que celles du concours externe de la session 2015 classique.

Les candidats en activité dans les secteurs privé ou public représentent 16 % des recrutements externes : leur nombre a plus que doublé en un an parmi les lauréats des concours externes. Les demandeurs d'emploi et les personnels d'éducation et de surveillance (principalement des assistants d'éducation) constituent toujours un renfort important (12,1 % et 8,5 %) même si leur représentation fléchit légèrement par rapport à 2013.

### Près de 300 postes ouverts aux concours internes

À la session 2014, 290 postes étaient proposés à l'ensemble des concours internes, 132 au titre du premier concours, réservé aux instituteurs titulaires, et 158 au titre des seconds concours (FIGURE 2). Au premier concours interne, une vingtaine de postes en plus était offerte entre 2013 et 2014, mais la baisse tendancielle des huit dernières années reflète celle du vivier des instituteurs : ils étaient 83 000 titulaires en 2004 contre 6 460 en 2014. Pour un poste offert, 1,5 candidat s'est présenté au premier concours interne au lieu de 2 à la session précédente.

Aux seconds concours internes, l'offre de postes a augmenté fortement les deux dernières années. La tendance s'inverse en 2014 : 158 postes ont été ouverts contre 187 en 2013. Le nombre de candidats présents diminue dans la même proportion (- 14 %). Aussi, le ratio de candidats présents par poste est-il identique à celui de 2013 (3 candidats).

### 4 – Origine des lauréats des concours externes de professeurs des écoles en 2014

Origine des candidats	% admis	Rappel 2013 (%)	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen
Étudiants	58,4	58,5	38,5	87,3	25,1
Secteur privé, fonctionnaires	16,0	13,1	24,9	83,8	34,6
Demandeurs d'emploi	12,1	13,6	25,2	83,8	32,7
Personnels d'éducation et de surveillance	8,5	10,2	20,8	84,6	29,2
Autres*	5,0	4,6	24,7	86,2	30,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>30,8</b>	<b>86,0</b>	<b>28,2</b>

\* Autres : enseignants titulaires ou non titulaires, stagiaires.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP / Système de gestion Ocean.

Aucun de ces deux types de concours ne fait le plein ; globalement, 76 % des postes ouverts ont été pourvus. À peine 2 % des lauréats des concours de professeurs des écoles sont ainsi issus de la voie interne.

Par ailleurs, 40 postes étaient proposés à l'examen professionnalisé réservé de professeurs des écoles contre 20 en 2013. ■

## en savoir plus

[www.education.gouv.fr/statistiques](http://www.education.gouv.fr/statistiques)  
[depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)

## RÉGLEMENTATION

Les épreuves de la session exceptionnelle demeurent définies dans les arrêtés du 28 décembre 2009 modifiés. La mise en œuvre d'une nouvelle définition des épreuves des concours externes et internes est fixée par l'arrêté du 19 avril 2013. Le premier concours interne n'est pas concerné par la rénovation. De septembre 2013 à juin 2014, les « admissibles 2013 » se sont vu proposer un contrat leur permettant d'effectuer des stages en responsabilité sous la forme d'un tiers-temps de service d'enseignement rémunéré à hauteur d'un mi-temps. Ils étaient accompagnés par un tuteur.

Les concours 2014 anticipés ou rénovés s'adressent aux étudiants inscrits en master 1

mais les étudiants inscrits ou diplômés en master 2 peuvent également s'y présenter, de même que les titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années. À titre transitoire et jusqu'à la session 2015 incluse, les conditions de titre ou de diplôme des candidats aux concours internes recrutés avant le 30 juillet 2009 restent celles en vigueur à la session 2009. Les candidats aux concours internes doivent en outre remplir les conditions de services publics (ancienneté notamment) en qualité d'agent public.

Les concours sont ouverts sans condition de diplôme aux mères ou pères d'au moins trois enfants, aux sportifs de haut niveau, ou aux candidats du troisième concours.

## SOURCE, CHAMP ET DÉFINITIONS

### Source, champ

Les résultats aux différents concours de recrutement d'enseignants du premier degré proviennent de la collecte d'information effectuée à partir d'exactions du système de gestion Ocean. Le champ géographique recouvre la France métropolitaine et les départements d'outre-mer (DOM).

### Définitions

Le recrutement de professeurs des écoles est académique : les lauréats sont nommés professeurs stagiaires et sont affectés dans un département de l'académie dans laquelle

ils ont été recrutés. Le choix du département est effectué en fonction des vœux des intéressés et dans l'ordre de leur classement aux concours externe ou interne. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) les affecte dans une école du département. Plusieurs concours permettent de devenir professeur des écoles selon la situation du candidat. Outre le **concours externe** et le **concours externe spécial langues régionales** (qui comprend une épreuve de langues régionales), fait également partie de la voie externe le **troisième concours**, ouvert aux candidats justifiant de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. La voie interne est accessible aux candidats remplissant les conditions de services publics : le **premier concours interne** est ouvert aux

instituteurs titulaires justifiant de trois années d'ancienneté au 1<sup>er</sup> septembre de l'année précédant le concours, les **seconds concours interne et interne spécial langues régionales** concernent les candidats justifiant de trois années d'ancienneté de services publics (agent titulaire ou non titulaire d'une des trois fonctions publiques, élèves-professeurs du cycle préparatoire au second concours interne).

**Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier RAEP. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

**Admis.** Candidats admis sur liste principale.

**Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en pourcentages.

**Taux de couverture.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentages. ■